

SESSION FORMATION
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉF: 2565-10

Nouvelles exigences réglementaires et environnementales pour les projets maritimes et fluviaux

EN BREF

La prise en compte de l'environnement pour la gestion et le développement des projets sur la voie d'eau et les projets portuaires est devenue un enjeu majeur. D'un côté, il faut intégrer les expressions et positions des acteurs : ONG, société civile, l'Agence Française pour la Biodiversité ; de l'autre, le cadre réglementaire devient plus lourd et complexe avec l'évolution des normes sur la gestion des sédiments, les ICPE, la reconquête de la biodiversité, les modalités de participation du public ou encore l'évaluation environnementale et les nouvelles règles d'instruction et d'autorisation. Comment prendre en compte ces nouveaux éléments et les intégrer dans les démarches et projets en cours et à venir ?

THÉMATIQUES

Les attentes des différents acteurs participant à l'évaluation environnementale. Les nouveaux concepts à intégrer dans le pilotage des études préalables aux enquêtes publiques. Les études techniques nécessaires. Retours d'expérience et paroles d'acteurs. Stratégies d'ordonnement des procédures entre elles et de maturation des projets. Enjeux et risques juridiques.

CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Ingénieurs et techniciens de la maîtrise d'ouvrage maritime, portuaire et fluviale. Ingénieurs et techniciens de la maîtrise d'œuvre environnementale et de bureaux d'études en charge de travaux maritimes, portuaires et fluviaux.

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

APPREHENDER l'évolution réglementaire et ses conséquences sur la conduite du projet
TENIR COMPTE des enjeux environnementaux et **REPENDRE AUX ATTENTES** des services instructeurs
CONCEVOIR une stratégie d'ordonnement des procédures et des études
ELABORER un planning projet maritime ou fluvial

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- . Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes)
- . Fil rouge assuré par le coordinateur expert ou le chef de projet
- . Temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les stagiaires tout au long de la formation
- . Apports méthodologiques
- . Atelier Pratique
- . Retour d'expérience
- . Echange avec les participants et les intervenants sur un ou plusieurs cas rencontrés par les stagiaires
- . Evaluation des connaissances à l'aide par exemple de quiz, exercices d'application, étude de cas, retour d'expérience...

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 19 au 21 octobre 2022 - **Durée** : 3 jours (21 heures)
Tarif : 2 265,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)
Lieu : France Paris

COORDINATION

Sarah KELLOU, Avocate en droit de l'environnement et de la construction, ,
Rita RUSSO, Consultante indépendante en environnement et procédures réglementaires / Directrice de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes et du développement Antilles-Guyane, Naturalia Environnement

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

MERCREDI 19 OCTOBRE

9h00
Introduction et présentation de la session.

Cadre réglementaire

9h30-11h00
Rita RUSSO
Sarah KELLOU
Le cadre réglementaire général sur le domaine maritime et fluvial.
Un cadre d'origine européenne, l'exemple du conflit d'intérêts des autorités administratives.
Les principales directives européennes.

11h15-12h30
Rita RUSSO
Prise en compte des enjeux environnementaux.
L'articulation entre les nouveaux concepts d'évaluation et les procédures.
L'évaluation environnementale des projets dans le cadre d'une approche globale.
L'état actuel des nouvelles exigences et référentiels réglementaires.

Conduite des études et procédures

14h00-15h30
Rita RUSSO
Recensement des procédures et études environnementales de la phase amont
l'étude d'impact : points de vigilance, enjeux forts, nouvelles exigences, délais
Présentation de la vision globale du projet (logigramme).
Notion de projet

MERCREDI 19 OCTOBRE

Etude d'impact : approche technique et juridique

15h45-18h00
Rita RUSSO
Sarah KELLOU
Approche technique
Le contentieux de l'étude d'impact

Fin de la journée à 18h00

JEUDI 20 OCTOBRE

Recensement des procédures et études environnementales de la phase amont

9h00-12h00
Rita RUSSO
Sarah KELLOU
- Les études environnementales préalables,
- La participation et l'information du public : une fragilisation par la loi ASAP,
- L'autorisation environnementale : IOTA, ICPE, défrichement, les dérogations espèces protégées, énergie,...
- Les autorisations d'urbanisme
- Le certificat de projet,
- L'avis de l'autorité environnementale,
- Délais de recours et démarrage des travaux,
- Cas particulier des projets de dragages

JEUDI 20 OCTOBRE

Recensement des procédures et études environnementales de la phase aval

13h30-15h30
Rita RUSSO
Sarah KELLOU
- Le patrimoine historique
- L'archéologie
- Le foncier
- Les mesures compensatoires et le suivi environnemental en phase travaux
- Post-autorisation : porter-à-connaissance, comités de suivi (mesures ERC), contrôles des services de l'Etat & sanctions, modification des autorisations, etc

Atelier pratique

15h45-17h30
Exercice pratique collectif pour appréhender concrètement (sur un projet) les problématiques réglementaires, leurs conséquences techniques, identifier les procédures applicables.

Fin de la journée à 17h30

VENDREDI 21 OCTOBRE

Stratégie d'ordonnements et procédures

9h00-10h45
Rita RUSSO
Exercice pratique collectif pour appréhender la notion d'ordonnement et les possibilités pour optimiser un planning.

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

VENDREDI 21 OCTOBRE

Les services instructeurs

11h00-12h30

Alexandre HERMENT, *DDTM de Seine-Maritime*

La démarche d'instruction du projet, les critères d'évaluation des études suite aux réformes environnementales.

Retours d'expériences des participants

14h00-16h45

Sarah KELLOU

Rita RUSSO

Retours d'expériences et échanges avec les stagiaires sur leurs projets personnels et présentation des procédures.

Restitution des groupes et partage de l'analyse de productions.

16h45 - 17h00

Conclusion et évaluation de la session.

Fin de la journée à 17h00